

# Bulletin Municipal de Gardouch

MAIRIE DE GARDOUCH

34 rue de la république  
Tel : 05 61 81 60 97  
Fax : 05 61 27 74 40

Email: [mairie@gardouch.fr](mailto:mairie@gardouch.fr)  
<http://www.gardouch.fr>



## SOMMAIRE:

- Réforme des Collectivités
- Le S.C.O.T.
- Infos pratiques
- Les associations

## DANS CE NUMÉRO :

### PAGES

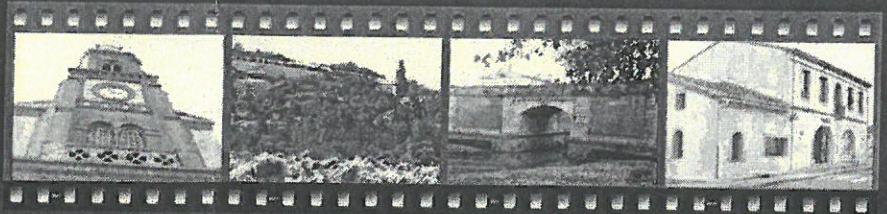
Le S.C.O.T.	2
Infos Pratiques	3
Les Associations	4
Europall	4

Directeur de  
la Publication  
François FOURNIER

Comité Rédactionnel  
Laurent ESQUENET  
Muriel CHARLES MACE  
Marie Christine BASTIE  
Sabine FONTEZ  
Alain MILHAU  
Joël TOUJA

Conception,  
Photos & Graphismes  
Laurent ESQUENET

<http://www.gardouch.fr>



## INFOS MUNICIPALES N°3 NOVEMBRE 2009

Chers concitoyens,

Nul n'ignore aujourd'hui les réformes prévues par le gouvernement en direction des collectivités territoriales. Je me dois d'attirer votre attention sur les conséquences néfastes qu'auront ces projets sur l'ensemble des collectivités et sur notre commune en particulier.

En supprimant la taxe professionnelle le président Sarkozy provoque une baisse exceptionnelle et durable de nos ressources. Cela aura une répercussion financière catastrophique sur les impôts des ménages c'est à dire sur les impôts que nous payons tous. Concernant la restructuration des collectivités territoriales et la réforme des scrutins, c'est la régression de la décentralisation, la régression du service public local, la régression de la démocratie qui sont envisagées.

Nous ne pouvons accepter de telles mesures qui nous conduiraient vers un état centralisateur où on déciderait pour nous depuis Paris. Nous avons, avec mes collègues du Conseil Municipal, souhaité vous apporter des précisions sur la nature de ces mesures.

Je vous en souhaite bonne lecture et remercie les membres de la commission communication pour leur collaboration.

**François Fournier.**

Les projets évoqués ci-dessus portent sur la suppression de la taxe professionnelle et d'un ensemble de mesures censées « réformer » les collectivités locales.

La taxe professionnelle représente actuellement 20% des revenus de notre commune. L'État a promis de compenser la première année cette perte d'un cinquième de nos ressources, mais ensuite que faire ? Seul recours probable, l'augmentation des impôts locaux. Dès 2010, les collectivités n'auront plus la capacité de moduler leur politique fiscale entre l'impôt des entreprises et l'impôt des ménages. Le transfert se portera massivement sur ces derniers, estime le secrétaire général de l'Association des Maires de France : la fiscalité des ménages français pourrait passer de 48 % aujourd'hui à 73 % et la part des entreprises de 52 % à 27 % dès 2011.

Le Gouvernement procède dans le mauvais sens en élaborant de nouvelles règles de la fiscalité locale tout en renvoyant à plus tard la définition des compétences des collectivités. Ces dernières constituent pourtant aussi l'un des acteurs de la croissance : elles représentent 73 % des investissements publics en France. Une conséquence de la réforme sera la baisse des commandes auprès des entreprises. Onze fois moins endettées que l'Etat, les collectivités locales ne comprennent pas qu'on les montre du doigt.

L'autre train de mesures mettra de fait un terme à l'objectif de la décentralisation avec la disparition programmée des Régions et des Départements, qui perdront leur compétence générale et qui seront fusionnés dans un « Conseil Territorial » aux compétences limitées.

La clause de compétence générale permet aux collectivités territoriales quelles qu'elles soient (commune, département, région) d'intervenir dans n'importe quel domaine pourvu qu'il soit jugé d'intérêt local. Signalons par exemple que les départements et les régions contribuent au budget des associations loi 1901 à hauteur de 15 % environ.

La disparition des aides du département, et la diminution des ressources de la commune signifient moins de moyens pour construire une école, pour entretenir les rues et les chemins, aider les associations.

Dans notre département la création d'une métropole, vraie remplaçante du Département, viendra augmenter le déséquilibre entre grandes villes et zones rurales, ces dernières seront les grandes perdantes de cette mutation, privées de ressources et de poids politique vis-à-vis de leur grande sœur toulousaine. La représentation rurale sera amoindrie, avec la fin des cantons, les « conseillers territoriaux » seront les élus de circonscriptions de 20 000 habitants minimum, soit la fusion des cantons de Villefranche, Nailloux et Caraman par exemple.

Pour finir, la réforme du scrutin des élections locales, permettrait avec un scrutin majoritaire à un tour, au parti présidentiel de gagner les élections tout en restant minoritaire... Cette nouvelle règle électorale signerait alors la fin du multipartisme au niveau local et condamnerait les autres formations politiques à une quasi disparition.

Les élus locaux, toutes tendances confondues dénoncent cette réforme injuste dont les raisons ne sont pas l'intérêt du pays mais un calcul politique déraisonnable.



Agenda

A noter :

Décembre 2009

- Le 13 : goûter AFR
- Le 17 : Goûter Noël école
- Le 18 : Repas Noël école

Janvier 2010

- Le 17 : Galette AFR

Février 2010

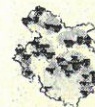
- Le 6 : Carnaval APE
- Le 14 : loto AFR
- Le 20 : loto GPC
- Le 07 : Repas du CCAS

Notre Commune est membre de plusieurs syndicats et organismes. Citons par exemple, la Communauté de Communes du Canton de Villefranche de Lauragais, le S.I.E.C.H.A, le Syndicat de l'Environnement, etc.

Chaque numéro de ce bulletin s'efforcera de vous faire connaître plus en détail un des ces organismes.

Dans ce troisième numéro, une présentation du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Lauragais ( S.C.O.T. Lauragais )

## Le S.C.O.T. ( Syndicat Mixte du S.C.O.T. Lauragais )



En France, le schéma de cohérence territoriale ou S.C.O.T. est un document de planification qui fixe les orientations fondamentales d'aménagement (habitat, déplacements, développement économique ) à l'échelle de plusieurs communes ou communautés de communes.

Ce schéma doit répondre aux enjeux de développement durable : réduire la consommation d'espace, lutter contre la périurbanisation, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Une fois applicable, les documents d'urbanisme communaux et inter communaux ( P.L.U. , carte communale) doivent respecter ces orientations.

L'Aire Urbaine Toulousaine organisée autour de 400 communes et de ses 1 million d'habitants est devenue un des territoires les plus attractifs de France. Fort de ses 20 000 nouveaux habitants par an, elle se transforme très rapidement et ceci n'est pas sans poser des questions lourdes d'aménagement, d'urbanisme et d'équilibre territorial.

C'est pourquoi, dès 2003, les élus de la Grande Agglomération Toulousaine, du Lauragais, du Nord Toulousain et du Sud Toulousain se sont engagés dans l'élaboration de 4 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) réunis au sein d'un Groupement d'Intérêt Public Inter SCOT. L'objectif est de taille : assurer les conditions de développement de l'Aire Urbaine à l'horizon 2030 en répondant aux exigences de cohérence et de cohésion territoriales, de maîtrise de l'expansion urbaine et de développement durable.

### Un SCOT pour le Pays Lauragais

Depuis 2006, les élus du Lauragais se sont regroupés en un Syndicat Mixte présidé par M. Georges MERIC pour construire le projet territorial : dans un premier temps sur 61 communes haut-garonnaises puis depuis août 2008, étendu aux communes audoises, revéloises et tarnaises du Pays Lauragais soit 155 communes. Les études préliminaires ont ainsi pu être lancées.

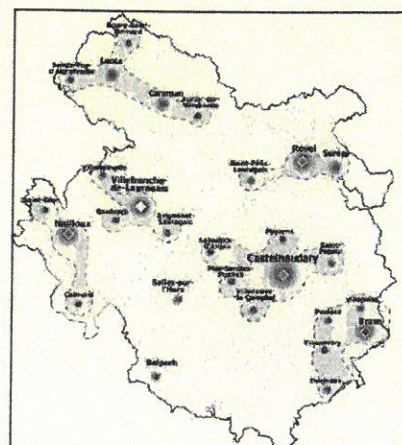
Grâce à ce travail de longue haleine, les élus viennent d'aboutir à la validation, en mars 2009, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), premier document du SCOT visant à fixer les objectifs des politiques à mener sur le territoire.

### Les grands principes du Projet

Si l'identité du Lauragais, le cadre de vie rural sont les clés d'attractivité de notre territoire, les équilibres sont fragiles face à son développement rapide.

Le projet du SCOT vise à déterminer un modèle d'aménagement territorial organisé autour de cinq bassins de vie locaux:


- le bassin de vie de Castelnaudary - Ouest-Audois
- le bassin de vie de Nailloux - CO.LAUR.SUD
- le bassin de vie de Lanta-Caraman
- le bassin de vie de Revel
- le bassin de vie de Villefranche-de-Lauragais



Polarités	
	Pôle d'équilibre
	Pôle économique structurant*
	Pôle de proximité
	Pôle de proximité secondaire

	* Pôle économique structurant
	Economie, administration et services
	Extrême et agriculture locale
	Economie et tourisme commerciale
	Economie, industrie et technologie
	Bassin de vie
	Organisation du bassin de vie

Le S.C.O.T.

Suite : 

**Des objectifs pour répondre aux enjeux du territoire :**

Des objectifs ont été avancés selon 4 axes pour répondre aux différents enjeux mis en valeur dans le diagnostic stratégique du territoire.

**Axe 1:**  
Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des bassins de vie.

**Axe 2:**  
Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population.

**Axe 3:**  
Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT.

**Axe 4:**  
Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles, mieux gérer les ressources et prévenir les risques.

Tous ces futurs choix de développement, dans les grandes lignes, doivent faire l'objet d'une vision d'ensemble et de décisions collectives, en comptant sur toutes les forces vives du Lauragais pour exprimer leurs attentes et leurs suggestions.

**Syndicat Mixte du SCOT Lauragais /  
Association du Pays Lauragais**  
4 Place de la Mairie  
11 320 Montferrand

Courriel : [scot.lauragais@orange.fr](mailto:scot.lauragais@orange.fr)  
Site : [Http://www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)  
Et sa rubrique SCOT Lauragais

Dernière minute : Réunion publique  
« Imaginer ensemble le Pays Lauragais de 2030 »  
Jeudi 10 décembre 2009 à 20h30  
Foyer Rural de Villefranche-de-Lauragais

INFOS PRATIQUES



**Comment définir l'incivilité ?**

Les incivilités constituent une catégorie de troubles caractérisés par le fait que leurs auteurs sont le plus souvent difficiles à identifier. Ce sont un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie en société.

Les graffitis, le dépôt sauvage d'ordures ou d'encombrants, les dégradations diverses sont des exemples d'incivilités. La plupart d'entre elles constituent également des délits pénaux sanctionnés par des amendes ou des contraventions pouvant aller jusqu'à 4000 Euros.

Nous rappelons donc à nos concitoyens que les déchets verts, les encombrants type TV, frigo, machine à laver, sommiers et autres doivent être déposés à la déchèterie de la Communauté de Commune en zone

artisanale de Villefranche de Lauragais. Inutile de les déposer près des bacs à ordures, ils ne seront pas ramassés.



De même, pour des raisons de sécurité, il ne faut pas stationner sur les trottoirs de la ville sous risque de provoquer des accidents avec les piétons obligés d'emprunter la chaussée pour éviter le véhicule. En cas d'accident le propriétaire de la voiture sera pleinement responsable des incidents que son comportement aura entraînés.

Rappelons que dans les zones d'habitation, l'allumage des feux de jardin est interdit.



Hors agglomération, il est interdit de faire des feux pendant les saisons sèches, les périodes de grand vent, aux abords des voies de circulation et près des limites séparatives des propriétés.

Enfin pour finir avec les amis des animaux, il est demandé aux propriétaires de tenir leurs petits amis en laisse et de ne pas les laisser « s'oublier » sur les trottoirs ou sur les espaces publics pour la propreté de nos rues et la tranquillité des piétons.



Les propriétaires de chiens sont également tenus de prendre tout dispositif dissuadant leur animal de faire du bruit de manière répétée et intempestive de jour comme de nuit.

Qu'on se le dise !

## Les Associations de Gardouch :

**Association.Familiale.Rurale :** Marcel Faure 05 61 27 10 81

**Assos.Intercomm.Chasse.Agrée.** Robert Massicot 05 61 27 04 52

**Les Fous du Volant :** Aurore Saint-Amans 06 20 97 37 17

**Comité des Fêtes :** Annette TERRAIL 05 61 81 66 02

**Europall:** Activité: Europe Gérard SANT 05 61 81 59 32

**Gardouch.Olympique.Club:** Alain Milhau 05 62 71 19 34

**Gardouch.Pétanque.Club. :** Lionel Maurel 06 81 50 32 14

**Gardouch.Tennis.Club :** Sébastien Godefroy 06 77 99 67 20

**Association.Parents.Elèves :** Elisabeth Cassan 06 13 61 83 53

**Volley.Olympique.Gardouchois. :** Serge Stip 06 79 76 48 15



**Association 1+1:** Paul SALIETI 06 61 27 20 33

**Ecole pour tous Ziniaré:** Lionel ENJARLAN 06 72 77 36 55

**Musique à Gardouch:** Evelyne Laurens 05 61 81 58 48

### Le coup de projecteur sur une association :

## Europall

**Lieu d'amitié et de partage socioculturel et sportif**

A l'origine, EUROPALL 92 fut une structure associative à triple entrée : l'attrait de la langue et de la civilisation allemande, l'avènement de l'Europe des années 80-90, et enfin le support sportif de découverte par la pratique du cyclotourisme en étaient les composantes essentielles. Un objectif majeur figurait dans les statuts de l'association dès les débuts : « permettre une meilleure connaissance de nos voisins et partenaires européens » comme fil conducteur des activités du groupe.

Douze années durant, EUROPALL a ainsi vécu sur un rythme annuel ternaire dont le temps fort était l'organisation d'un séjour d'été en Europe, Allemagne, Autriche ou l'Italie étant les destinations choisies. Puis, sur le seuil du troisième millénaire, l'association s'est donné un nouvel élan, enrichissant et diversifiant davantage son programme annuel.

Par-delà toutes les activités qui fidélisèrent les adhérents et

continuent aujourd'hui encore à les motiver, c'est bien le vécu d'une franche amitié, la culture de la détente et le sens du partage qui fédèrent les membres, autant de valeurs enracinées au plus profond de chacun. Cela explique le fait que près de cent adhérents, dont un fort noyau de fidèles des premières heures, prononcent et renforcent chaque année leur adhésion à l'association pour une nouvelle aventure que chacun s'efforce de vivre avec enthousiasme et bonne humeur. L'envie d'« à venir » se réaffirme donc au fil des ans.

Ainsi on vient à Europall seul ou en famille, pour se retrouver ou échanger autour d'une table, à l'occasion d'une journée festive, ou simplement dans le partage d'une journée ludique telle la journée des Jeux Europalléens, pour découvrir et s'enrichir autour d'un thème annuel, vecteur de balades pédestres, d'excursions en car ou à bicyclette, de causeries ou conférences, ou encore pour s'évader en élargissant son horizon, vers l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie...ou, récemment, plus près de soi vers de



belles régions de France, partant à la découverte de notre riche patrimoine.

1989-2009, Europall vient de fêter à l'automne ses 20 ans, et, sur la lancée de la nouvelle impulsion donnée en 2001, l'association prépare le programme de la future année 2010.

L'Assemblée Générale qui se déroulera à Gardouch le samedi 9 janvier sera l'occasion de frapper une nouvelle fois les trois coups d'une nouvelle séance annuelle socioculturelle et sportive, porteuse sans doute de nouvelles richesses exaltantes.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus ou adhérer :

Une adresse mail : europall92@gmail.com  
et un numéro de téléphone:  
05.67.08.11.16.